

# Dossier Pré-inscription

## Année 2021/2022 - Accueil Périscolaire

### Pour les enfants déjà inscrits sur le Portail Famille



**DOSSIER À RENDRE A PARTIR DU 22 mars JUSQU'AU 16 avril 2021 DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ POUR UNE ANNEE SCOLAIRE**

### Accueil demandé (cochez 1 seul site)

- |          |                   |                       |
|----------|-------------------|-----------------------|
| KEHLBACH | KIRCHHEIM         | MARLENHEIM MATERNELLE |
| NORDHEIM | SCHARRACHBERGHEIM | MARLENHEIM PRIMAIRE   |

### Souhaits d'inscription de l'enfant en Accueil Périscolaire : NOM et Prénom :

Inscription **permanente** à l'année à la structure :

cochez les cases :	Lundi	Mardi	Mercredi** (8h-18h30)	Jeudi	Vendredi
<b>Matin périscolaire*</b>			Journée + repas :		
<b>Midi (repas + activité)</b>			Matin + repas :		
<b>Soir périscolaire</b>			Repas + après-midi :		

\*en fonction du nombre d'inscrits.

\*\*L'accueil en demi-journée avec repas en fonction des places disponibles.

Inscription **sur planning**

L'inscription à l'accueil sur planning (professions comme enseignant, infirmier) doit être transmise au min un mois à l'avance.

cochez les cases :	Lundi	Mardi	Mercredi** (8h-18h30)	Jeudi	Vendredi
<b>Matin périscolaire*</b>			Journée + repas :		
<b>Midi (repas + activité)</b>			Matin + repas :		
<b>Soir périscolaire</b>			Repas + après-midi :		

\*en fonction du nombre d'inscrits.

\*\*L'accueil en demi-journée avec repas en fonction des places disponibles.

Inscription **occasionnelle**

Vous devrez prévenir le directeur du site au minimum une semaine à l'avance. L'accueil de votre enfant se fera selon les disponibilités.

### Remarques

1. Les modalités pratiques d'annulation figurent dans le règlement de fonctionnement 2021/2022 de l'accueil périscolaire qui sera transmis avec le contrat d'accueil.
2. **L'accueil des mercredis aura lieu au périscolaire de Nordheim et/ou à Scharrachbergheim en fonction des inscriptions.**
3. Le règlement de fonctionnement et les conditions générales sont transmis avec le contrat définitif de l'enfant envoyé **à partir du 17 mai**.
4. Une commission étudiera les demandes de pré-inscriptions. Suivant les places disponibles, un **contrat** sera envoyé aux parents avec une demande d'acompte de 100 € (avance sur la facturation des heures d'accueil). Ce contrat signé avec l'acompte validera définitivement l'inscription de l'enfant. Il devra être remis **au plus tard le 14 juin 2021 inclus**, à défaut l'inscription ne sera pas validée.
5. Le contrat est conclu pour une année scolaire complète. La rupture du contrat ne peut se faire que pour des motifs valables précisés dans le règlement de fonctionnement.
6. Régime alimentaire particulier :    sans porc    végétarien    autre régime (allergie...) précisez :

### AUTORISATION PARENTALE et ENGAGEMENTS

Je soussigné(e) ..... , responsable légal, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'enfant ..... , à participer aux activités organisées par l'Accueil Périscolaire.

- J'autorise le directeur de l'accueil à prendre, le cas échéants, toutes mesures d'intervention (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant, ainsi que le transport d'urgence.
- Je certifie avoir pris connaissance de la grille tarifaire 2021/2022 validée par la Communauté de Communes Mossig et Vignoble.
- **Je m'engage à signaler à la structure tout changement de planning des fréquentations, avant la rentrée scolaire, par écrit.**

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi « Informatique et Libertés »).

Certifie(nt) l'exactitude de tous les renseignements cités ci-dessus.

Fait à ..... , le

Signature des parents (ou tuteurs) précédée  
de la mention « lu et approuvé »

#### La Communauté de Communes Mossig et Vignoble a fixé les priorités d'accès aux structures suivantes :

- les enfants dont les familles résident sur le territoire de la Communauté de Communes
- les enfants selon le nombre d'actes demandés
- les enfants dont le frère ou la sœur fréquente déjà l'accueil périscolaire (aucune place n'étant réservée d'une année à l'autre)

#### (A remplir par la structure) Documents et autorisations à fournir avec le dossier d'inscription, pour qu'il soit accepté :

- Fiche de préinscription dûment remplie et signée
  - Fiche sanitaire de Liaison, accompagnée d'une copie des vaccinations de l'enfant à jour
  - Justificatif du Quotient Familial (attestation CAF ou dernier avis d'imposition), à rendre dès l'inscription. L'absence de justifications entraînera une tarification au prix plafond.
  - Attestation d'assurance extra-scolaire 2021/2022 (à remettre au plus tard le jour de la rentrée en septembre)
- Fait à ..... , le  
Nom(s) et Signature(s)